

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2016

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, PINSON Zofia.

Absents excusés : QUENDERFF Jean-Luc (pouvoir à LE PRÉ René), AKALP Jacqueline (pouvoir à GAUTIER Anne).

Secrétaire de séance : GAUTIER Anne.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le remplacement d'une commande d'éclairage public place de l'Église. Aucun participant n'ayant émis d'objection, il est décidé d'inscrire ce point en 3^{ème} position de l'ordre du jour.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la consultation et précise que 5 candidats ont été consultés, que les 5 ont présenté une offre à savoir (dans l'ordre d'arrivée) :

- Sandrine NICOLAS de PONTIVY
- SLD Architecture de PLUSSULIEN
- Jean-Yves DANNO de GUINGAMP
- Philippe GUILLÔME de LANISCAT
- Jean-Pierre LE BAIL de PLUSSULIEN.

Il rappelle également les pondérations de critères de choix, à savoir : 50 % pour le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et 50 % pour la valeur technique au regard de la perception du candidat sur le programme de l'opération, et la méthodologie de travail en équipe et avec le maître d'ouvrage, les méthodes mises en œuvre pour respecter le coût des travaux prévisionnels et les délais qu'il est capable de mettre en place.

Monsieur le Maire propose de retenir 2 candidatures proposées par la commission d'appel d'offres, de les étudier en Conseil Municipal et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre. Il donne lecture des conclusions de la commission concernant l'offre de SLD Architecture :

L'architecte se présente avec le BET BIE ainsi que AMOBAT, économiste de la construction. Elle propose une note méthodologique « fournie » et bien construite. Elle met en avant les motivations de son équipe pour la réalisation de ce projet. L'équipe a bien appréhendé le programme et notamment la notion de réhabilitation d'un bâtiment public en centre bourg à proximité d'un édifice classé. Deux parties de la note sont dédiées au déroulement de la mission pendant les études et pendant les travaux. L'équipe propose un planning (avec les deux tranches confondues) avec une fin de travaux envisagée début novembre 2017. Un document présentant les références de l'agence, et notamment trois opérations dans le cadre de marché public, est annexé à la note. A noter que l'architecte a réalisé une visite de la Salle Polyvalente avant la rédaction de son offre pour lui permettre de mieux se rendre compte des travaux à réaliser.

La commission juge l'équipe représentée par Sonia LE DENMAT en adéquation avec ses attentes. Les délais proposés répondent au calendrier envisagé par la commune (A noter qu'une attention particulière sera portée à la planification des travaux en fonction des pics d'occupation de la Salle). La commission juge la note méthodologique un peu longue mais travaillée, documentée et dans laquelle le programme est bien appréhendé. Le dossier de référence joint à la consultation a permis à la commission de se rendre compte que l'agence travaille actuellement sur des marchés publics.

Puis il donne lecture des conclusions concernant l'offre de Philippe GUILLÔME :

L'architecte se présente avec le BET ATEC ainsi que M2C, économiste de la construction. Il propose une note méthodologique construite qui présente les motivations à la réalisation de ce projet. Une partie de la note est consacrée à la composition de son équipe et aux rôles de chacun dans le déroulement de la mission. La dernière partie de sa note méthodologique présente quatre références de réhabilitations / extensions de salles polyvalentes réalisées par l'agence dans les Côtes d'Armor. Les délais annoncés (deux tranches confondues) permettent d'envisager une livraison (suivant l'Acte d'Engagement) en juillet 2017. A noter que l'architecte a réalisé une visite de la Salle Polyvalente avant la rédaction de son offre pour lui permettre de mieux se rendre compte des travaux à réaliser.

La commission juge l'équipe représentée par Philippe GUILLÔME en adéquation avec ses attentes. Les délais proposés répondent au calendrier envisagé par la commune. La note méthodologique est construite et répond aux demandes du

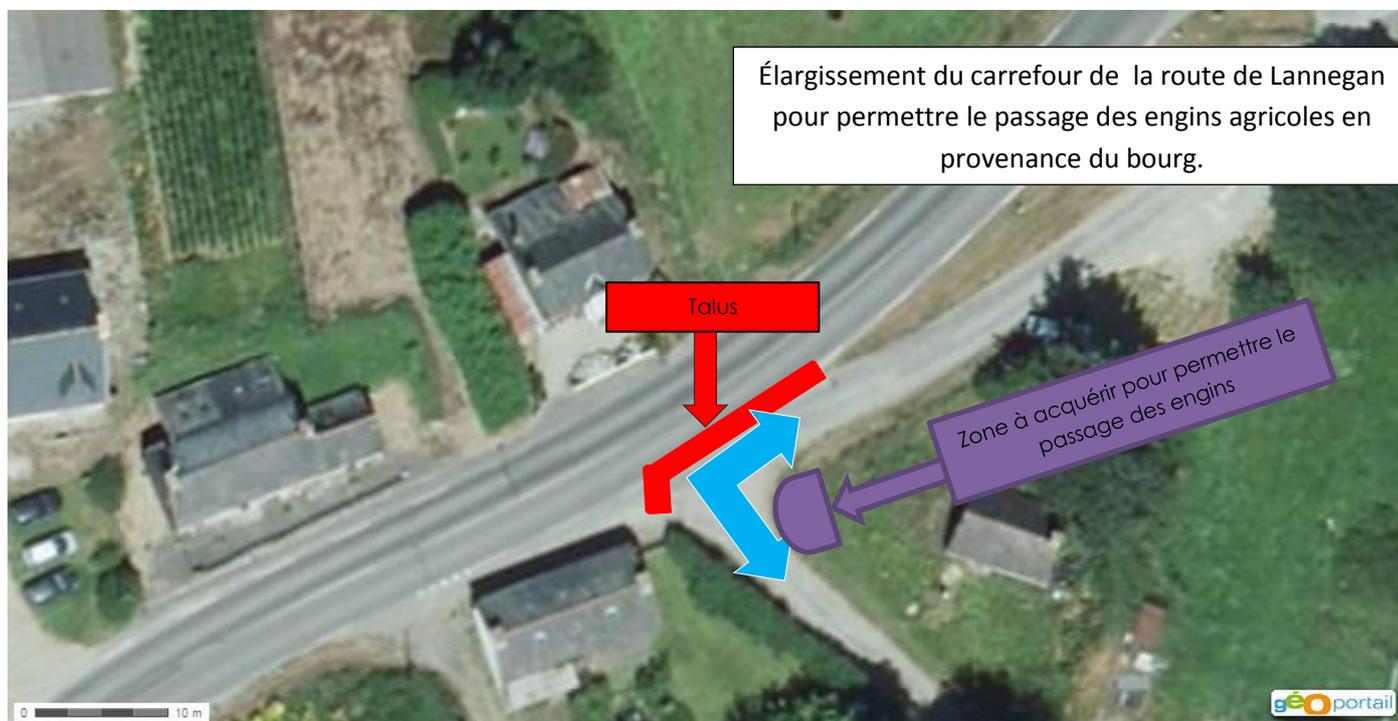
Règlement de Consultation et aux objectifs du Programme. La commission a fortement apprécié les références de réhabilitation/extension de Salles Polyvalentes présentées par l'architecte qui mettent en évidence son expérience dans ce type d'exercice.

Le Conseil Municipal étudie chaque candidature proposée et débat. Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour SLD Architecture et 3 voix pour Philippe GUILLÔME attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes à SLD Architecture pour un montant prévisionnel de 24 500 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Signalisation routière – Le Guiaudet

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDE indiquant que le feu clignotant situé sur la RD 8 en provenance de KERIEN au lieudit Le Guiaudet est irréparable. Pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de le remplacer. La commune ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%. Le total du devis présenté par le prestataire et des coûts de maîtrise d'œuvre est de 730 € HT soit 438 € à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux nécessaires, s'engage à verser la somme afférente au SDE et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à un nouvel aménagement du carrefour du Guiaudet. Les Conseillers Municipaux échangent et arrêtent le test suivant :



Remplacement de la commande d'éclairage public place de l'Église

La commande d'éclairage public de la place de l'Église est en très mauvais état. Il est nécessaire de la remplacer. La commune ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%. Le total du devis présenté par le prestataire et des coûts de maîtrise d'œuvre est de 180 € HT soit 108 € à la charge de la commune. Le solde de l'opération 156 – éclairage public est à ce jour de +762,29 € correspondant au reliquat du remplacement des ballons fluos. Il n'est donc pas nécessaire de provisionner ce compte pour les 2 opérations de maintenance d'éclairage public. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de réaliser les travaux nécessaires, s'engage à verser la somme afférente au SDE et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Destruction de nids de frelons

Monsieur le Maire annonce que les frelons asiatiques ont fait leur apparition sur la commune. A ce jour, 2 nids ont été détruits. La commune souhaite prendre en charge cette destruction de manière à empêcher toute prolifération.

3 entreprises ont fait parvenir leurs offres pour la destruction des nids :

FARAGO – PLOUFRAGAN : 183,30 € TTC

APA – PLOUVORN : 105,60 € TTC

NEATURE – LE VIEUX-MARCHE : 102,00 € TTC.

Le frelon européen étant lui aussi dangereux et proliférant dans la région, le conseil municipal décide d'étendre cette prise en charge aux nids de cette espèce.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la destruction des nids de frelons et de faire appel à la société NEATURE du VIEUX-MARCHÉ, la mieux disante.

Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale de la Cour des Comptes de Bretagne relatives à l'examen de la gestion de la CCKB.

(Résumé du document. Rapport complet disponible en Mairie)

Etablissement public de coopération intercommunale comptant désormais 19 000 habitants, la communauté de communes du Kreiz-Breizh (CCKB) regroupait 28 communes jusqu'au 31 décembre 2014. Elle n'en compte plus que 25 suite au retrait des communes de PLÉVIN, TREFFRIN et TRÉOGAN qui ont rejoint POHER COMMUNAUTE le 1^{er} janvier 2015. Si la CCKB a mené avec réussite la mutualisation de la gestion des temps d'activité périscolaire, elle n'envisage pas d'approfondir la mutualisation de ses moyens avec ceux des communes membres avant que ne soient levées les incertitudes liées à la mise en œuvre de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe).

Entre 2011 et 2014, la CCKB a réalisé des investissements à hauteur de 8,3 M€. Deux projets structurants (le site de l'Étang Neuf et le Centre Aquatique du Blavet) ont représenté à eux seuls 75 % de cette somme. Si la CCKB a pu réaliser ces équipements sans recourir de manière importante à l'emprunt (2,7 M€ sur la période), elle a dû puiser dans ses réserves, sa capacité d'autofinancement s'étant dégradée au cours de la période du fait d'une augmentation des charges de gestion plus importante que celle des produits de gestion.

Sauf à augmenter ses taux d'imposition ou à recourir de manière plus massive à l'endettement, qui, pour l'heure, est maîtrisé, la CCKB ne pourra investir autant dans les années futures, sauf à mettre en œuvre une politique de maîtrise de ses charges de gestion. En effet, sa capacité d'autofinancement devrait encore se dégrader, principalement du fait de la diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État et des charges induites par l'exploitation du Centre aquatique du Blavet (340 K€/an au minimum).

La réalisation des deux équipements les plus importants s'est traduite par une définition insuffisante du besoin et par des écarts non négligeables sur les sommes restant à la charge de la CCKB, finalement plus élevées que prévu au plan de financement initial.

Le projet du centre aquatique du Blavet a été marqué par l'annulation, en cours de réalisation des travaux, du marché de conception-réalisation-maintenance auquel la CCKB avait eu recours contre l'avis du préfet des Côtes d'Armor. Si les coûts et délais d'exécution ont été conformes au marché signé, cet équipement, ouvert le 1^{er} juillet 2014, aura néanmoins coûté à la CCKB près de 1 M€ de plus que prévu originellement du fait de la non-perception de certaines subventions escomptées et de la réalisation d'un espace de balnéothérapie non prévu à l'origine. La première année d'exploitation s'est soldée par une fréquentation inférieure de 30 % aux prévisions du délégataire. La poursuite de cette tendance constituerait un risque à l'avenir pour l'équilibre financier du contrat.

Sur la période 2011-2014, l'aménagement du site de l'Étang Neuf a été la réalisation majeure de la CCKB au titre de sa compétence en matière de tourisme. Conçu autour du musée de la Résistance en Argoat, cet équipement a coûté près de 2,7 M€ dont près de 1,6 M€ à la charge de la CCKB contre 0,77 M€ prévus initialement.

Quant à la situation de l'abattoir intercommunal, elle s'est nettement dégradée au cours de la période 2011-2014 du fait d'une diminution sensible du tonnage produit. La CCKB ayant dû, en parallèle, réaliser des travaux de mise aux normes, la gestion de cet équipement a été déficitaire sur l'ensemble des exercices budgétaires. Aux termes d'une procédure de délégation de service public, la CCKB en a confié la gestion à une société coopérative à compter du 1^{er} juin 2015. Compte tenu des caractéristiques de l'offre du délégataire (tonnage prévisionnel, charges de personnel, tarifs pratiqués), la viabilité de l'exploitation paraît incertaine.

En matière d'assainissement non collectif, si la CCKB assure les contrôles de conception-réalisation des installations, elle ne réalise pas les contrôles de fonctionnement hormis ceux liés à une vente immobilière alors qu'ils constituent une mission obligatoire.

Information sur les compteurs communicants

Suite à plusieurs réunions d'informations, Monsieur Le Maire souhaite informer les élus communaux sur le déploiement des compteurs communicants de type Linky, Gazpar... Après un retour sur les éléments juridiques, il présente plusieurs informations extraites du site internet d'ENEDIS (ex ErDF) puis des informations extraites du site « Robin des Toits » (l'association nationale pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil). Afin que chacun des élus puisse prendre en compte ces informations, les documents présentés en conseil municipal seront transférés aux élus. Il propose

d'envisager ensuite de débattre de la possibilité de délibérer contre l'installation de ce type de compteur sur le territoire communal lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses

- Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir au devenir du tracteur des services techniques au prochain conseil municipal compte-tenu du nombre d'heure du matériel.
- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le Préfet des Côtes d'Armor envisage de ne nommer qu'un seul sous-préfet pour les deux sous-préfectures de GUINGAMP et LANNION et que ce sous-préfet siègerait à LANNION. Il donne ensuite lecture du courrier que Philippe LE GOFF, maire de GUINGAMP, a adressé au Préfet et en copie à toutes les mairies de l'arrondissement. Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite le maintien de la sous-préfecture de GUINGAMP dans son fonctionnement actuel car la solution proposée par Monsieur le Préfet laisse entendre que la sous-préfecture de GUINGAMP va fermer, obligeant les usagers de nos territoires à se rendre à LANNION pour des démarches administratives (plus d'une heure de route).
- Monsieur le Maire annonce que l'entretien des espaces verts (taille de haies et débroussaillage) se fera désormais par les ateliers de l'ESAT de GLOMEL pour un coût annuel sensiblement identique au reste à charge d'un emploi aidé de type CAE.
- Monsieur le Maire annonce que contact est pris avec la Maison de l'Argoat à GUINGAMP pour la peinture des préaux de l'école.
- Monsieur le Maire annonce que les démarches de demande de copie d'acte d'état civil, recensement citoyen obligatoire, inscription sur les listes électorales et déclarations d'ouverture de chantier seront réalisables à partir du site « mon-service-public.fr » à compter du 1^{er} juillet 2016.
- Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers d'invitations reçus en mairie. Il rappelle notamment :
 - Mardi 28 juin : exposition SeauS Blavet à l'usine d'eau de St Antoine à 18 h 30
 - Vendredi 1er juillet : exposition de l'association l'Atelier au presbytère à partir de 18 h 30
 - Dimanche 3 juillet : passage du rallye-moto « Les pistonnés du Kreiz Breizh »
 - Lundi 4 juillet : dernière réunion pour le plan de gestion de la forêt départementale de Kerne Uhel à TREMARGAT à 14 h
 - Lundi 4 juillet : restitution du projet « Le chant des racines », de la classe de mer et des différents TAPs organisés au cours de l'année (20 h 15 – salle des fêtes)
 - Mercredi 13 juillet : restitution du plan du cimetière par M. PIDOUX du CAUE 22 (14 h – mairie)
 - Samedi 16 juillet : concours de chevaux (14 h – bourg). Organisation du vin d'honneur.
 - Samedi 23 juillet : concert de harpe du collectif ARP à la chapelle du Guiaudet à 20 h 30.
- Zofia PINSON, Conseillère Municipale, déléguée au Comité d'Entraide du Kreiz Breizh, restitue les informations recueillies lors de sa participation à l'Assemblée Générale du comité et alerte notamment sur la situation financière et les mesures de gestions draconiennes prises pour le maintien du service.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne GAUTIER,
Adjointe au Maire.